



ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 22/09/2012

50 personnes sont présentes dont 34 adhérents et 21 procurations

Madame La Présidente prend la parole en remerciant tout d'abord les adhérents d'être venus aussi nombreux et indique que le quorum est atteint. Elle poursuit en présentant le déroulement de la séance.

Elle présente les nouveaux membres du Bureau de l'AARPA :

PRESIDENTE	Marie-Christine BAFFOUX-KAYS
VICE PRESIDENTE	Annie de LANGAVANT
SECRETAIRE	Guillaume HUGLI
SECRETAIRE ADJOINTE	Marie-Paule COUDREAU
TRESORIERE	Annie SOULET
TRESORIERE ADJOINTE	Catherine ECOTIERE

Ensuite, elle explique la nécessité d'adopter de nouveaux statuts pour mieux se défendre et se pourvoir en justice. C'est pourquoi certains articles seront, soit modifiés ou soit rajoutés.

Une lecture de ces statuts est faite auprès des adhérents, qui interviennent ou non selon leurs idées et leurs convictions.

Après cette lecture, s'engagent donc des débats et des échanges entre le Bureau et les adhérents de l'AARPA, et de nouveaux changements sont à apporter dans les statuts.

Par conséquent,

- Un nouvel article est rajouté et devient l'**Article 3** :
« L'association pourra se pourvoir en justice devant les juridictions compétentes, afin de défendre les intérêts de ses adhérents.
Le Conseil d'Administration est désigné comme organe habilité à décider les actions en justice et habilite le Président à représenter l'association à cette fin. Il ne pourra être remplacé que par un mandataire agissant en vertu d'une procuration spéciale accordée sur décision du Conseil d'Administration. »
- L'**Article 7** : « LES MEMBRES » devient l'Article 5 et inversement.
- Dans l'**Article 5** : « LES MEMBRES », le terme « l'Amicale » est remplacé par « l'AARPA » et lire « sont adhérents ceux qui ont versé leur cotisation » et non plus « ceux qui ont pris l'engagement de verser ».
- Dans l'**Article 6** : « ADMISSIONS » lire « sont admis au sein de » et non plus « pour être admis ». De plus, rajouter en b) les membres d'honneur et bienfaiteur.
- Dans l'**Article 9** : « RESSOURCES », lire « Les sommes versées par les adhérents à des fins d'actions juridiques pourront être remboursées partiellement selon le montant des frais engagés. Dans le cas où il n'y aurait pas d'action en justice, ces sommes seront intégralement remboursées selon le montant initial versé. »
La proposition de Pierre de Lepinay : « Suite à la tempête Xynthia, pour faire valoir leurs droits, certains adhérents ont versé des sommes à l'AARPA sous forme de provision juridique au cas où ils seraient obligés de se pourvoir en justice. Ces sommes demeurent leur bien propre et ne pourront être utilisées par l'AARPA qu'avec leur accord écrit et devront leur être restituées si exclusion ou démission » est discutée et rejetée.

A 11h15, Madame La Présidente prend la parole pour annoncer aux adhérents la venue de M. MILCENT, Maire de l'Aiguillon sur Mer, pour 11h30, à la réunion de l'AARPA.

Elle retrace rapidement les faits sur la raison de sa venue parmi nous. En effet, elle précise que Monsieur Le Maire doit apporter à l'AARPA les dossiers de protections concernant le secteur de la Pointe de l'Aiguillon sur Mer ainsi que d'autres dossiers et études qui nous permettraient de défendre au mieux notre cause.

- **Reprise et fin de la lecture des statuts de l'AARPA avec :**
 - **Ajout de l'Article 16** : Commission de médiation
« Dans l'hypothèse de désaccord ou de conflit, une Commission de Médiation composée de 3 adhérents volontaires pourra intervenir. »
 - **Ajout de l'Article 17** : Commission de Contrôle financière
« Une Commission de Contrôle Financière composée de 2 adhérents volontaires contrôlera le fonctionnement de l'AARPA et la gestion des provisions juridiques. »
- **Enregistrement des adhérents** qui veulent continuer à recevoir des convocations par courrier auprès du secrétaire.
- **Election de 3 volontaires pour la commission de médiation (en cas de recours).**
Il s'agit de :
 - Jérôme Vimal,
 - Nathalie Gauthier,
 - Dany Hugli.
- **Election de 2 volontaires pour la commission contrôle financier.**
Il s'agit de :
 - Jean-Noël Namboutin,
 - Jean-Bernard Baudrit

Vote à main levée pour valider les changements de statuts :

Votants : 34 + 21 procurations = 55

Pour : 52

Contre : 1

Abstentions : 2

Les nouveaux statuts sont adoptés à la majorité.

Fin de l'Assemblée Générale Extraordinaire à 11 H 30 et remerciements auprès de tous ceux et celles qui participent de près ou de loin à la défense des intérêts des résidents de la Pointe de l'Aiguillon sur Mer.

Le Secrétaire,
Guillaume HUGLI

La Présidente,
Marie-Christine BAFFOUX-KAYS